



**Organisation
mondiale de la Santé**

**Recommandations temporaires de l’OMS pour
les réunions internationales auxquelles assistent
des personnes en provenance de pays touchés
par la maladie à virus Ebola**

3 octobre 2014

© Organisation mondiale de la Santé 2014

Tous droits réservés.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Remerciements

Les présentes recommandations ont été établies par l'OMS en collaboration avec les experts des centres collaborateurs du réseau Rassemblements de masse.

WHO/EVD/GUIDANCE/MG/14.1

Introduction

L'OMS a déclaré l'épidémie en cours de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest urgence de santé publique de portée internationale. La transmission de la maladie à travers les frontières nationales demeure un risque qui devrait être pris en compte lors de la planification de réunions internationales et de rassemblements de masse. Le Comité d'urgence du Règlement sanitaire international (RSI) a fait des recommandations temporaires visant à ce que tous les États **soient préparés à détecter les cas de maladie à virus Ebola, à enquêter sur ceux-ci et à les prendre en charge.**

Les présentes recommandations temporaires visent à aider **les organisateurs de réunions internationales auxquelles assistent des personnes en provenance de pays touchés par la maladie à virus Ebola¹ ainsi que des personnes s'étant rendues dans les pays touchés par la maladie au cours des trois semaines précédentes.**

La première partie est destinée aux organisateurs de réunions internationales et doit les aider à planifier et conduire en toute sécurité ces manifestations. La deuxième partie s'adresse aux autorités de santé publique qui interviennent directement dans l'appui à de telles réunions internationales.

Les présentes recommandations temporaires devraient être utilisées comme cadre général de référence et conjointement avec les publications de l'OMS concernant la prise en charge de la maladie à virus Ebola, qui peuvent être consultées à l'adresse <http://www.who.int/csr/disease/ebola/fr/>. Il est recommandé d'adapter le contenu du présent document en fonction de la situation de l'épidémie, qui évolue rapidement, des besoins locaux/régionaux, et des normes et pratiques en vigueur. On trouvera de plus amples informations sur l'alerte et l'action en cas de maladie transmissible dans le cadre de rassemblements de masse à l'adresse http://www.who.int/csr/mass_gatherings/en/.

PARTIE 1

Recommandations à l'intention des organisateurs de réunions internationales auxquelles assistent des personnes en provenance de pays touchés par la maladie à virus Ebola

L'importance pour la santé publique et les répercussions mondiales de cette épidémie de maladie à virus Ebola justifient un renforcement des mesures de préparation. En août 2014, l'OMS a publié des recommandations temporaires en vertu du RSI qui peuvent s'appliquer aux réunions internationales auxquelles assistent des personnes s'étant rendues récemment dans des pays touchés par la maladie à virus Ebola.²

Si le risque d'introduction et de transmission de la maladie à virus Ebola lors d'une réunion internationale est généralement **très faible**, les organisateurs de réunions internationales doivent envisager des mesures de préparation.

¹ Les organisateurs de réunions internationales dans des pays voisins des pays où il y a transmission de maladie à virus Ebola et des pays touchés par la maladie devront adapter l'évaluation du risque particulier effectuée pour la ou les réunions prévues en fonction du risque réel d'exposition à la maladie à virus Ebola. Par exemple, dans les pays touchés par la maladie, de nombreux rassemblements de masse ont été suspendus, réduits ou remis à plus tard.

² Le 8 août 2014, le Directeur général de l'OMS, se basant sur l'avis du Comité d'urgence du RSI, a déclaré l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest urgence de santé publique de portée internationale.

En planifiant les mesures de préparation appropriées, les organisateurs de réunions devraient i) procéder à une évaluation du risque spécifique pour la manifestation, **en étroite collaboration** avec les autorités (municipales/locales) de santé publique compétentes. L'un des principaux objectifs de l'évaluation du risque devrait être de déterminer si la maladie à virus Ebola constituerait un facteur de risque réaliste pour la réunion prévue et, si oui, dans quelle mesure ; et ii) maintenir des liens opérationnels avec les autorités de santé publique et autres dispensateurs de services d'urgence pendant et après les réunions internationales.³ Les considérations spécifiques à la maladie à virus Ebola destinées aux autorités de santé publique directement impliquées dans l'appui à ces manifestations font l'objet de la **partie 2**.

À l'exception des cas confirmés de maladie à virus Ebola et des contacts en observation, l'OMS **ne préconise pas** l'exclusion de personnes asymptomatiques des réunions internationales.

À l'exception des cas confirmés de maladie à virus Ebola et des contacts en observation, l'OMS **ne recommande** aucune interdiction des voyages internationaux ou du commerce, conformément à l'avis rendu par le Comité d'urgence de l'OMS concernant Ebola.

Résumé des facteurs à prendre en compte lorsque l'on procède à l'évaluation du risque de maladie à virus Ebola pour une réunion internationale :

- type ou but de la manifestation (par exemple sportive, festive, religieuse, politique, culturelle, ainsi que des activités de la réunion, du lieu et des activités parallèles, etc.) ;
- durée (par exemple des réunions plus longues augmenteront la probabilité de propagation) et mode de transport des participants ;
- densité de l'assistance et nature des contacts entre les participants (par exemple concerts/cérémonies religieuses, à l'intérieur/à l'extérieur, topographie des lieux, participants inscrits/non inscrits, exposition professionnelle possible des participants, nombre de participants en provenance de pays/zones touché(e)s par la maladie à virus Ebola au cours des 21 jours précédents) ;
- capacité des autorités locales de la santé publique de mettre en œuvre des mesures efficaces d'atténuation des risques pour les cas (suspects) potentiels de maladie à virus Ebola (par exemple mesures de lutte contre l'infection, installations médicales et isolement, soins cliniques, etc.).

Résumé des principaux faits concernant la maladie à virus Ebola :⁴

- La période d'incubation, soit l'intervalle entre l'infection et l'apparition des symptômes est de 2 à 21 jours.
- **Les personnes infectées par le virus Ebola ne sont pas contagieuses tant qu'elles ne présentent pas de symptômes, autrement dit qu'elles ne sont pas contagieuses pendant la période d'incubation.**
- Les symptômes sont généralement une forte fièvre, un épuisement, des céphalées, puis des vomissements, des diarrhées et des hémorragies.
- **Seul** le contact avec des liquides et sécrétions corporels peut provoquer l'infection.
- **Rien n'atteste** de la transmission de la maladie à virus Ebola par voie aérienne.
- Lors de la flambée actuelle en Afrique de l'Ouest, la plupart des infections chez les personnels de santé sont survenues lorsque les mesures de lutte contre l'infection n'ont pas été convenablement appliquées.

Mesures de préparation à prendre par les organisateurs de réunions

Après une évaluation du risque avec les autorités de la santé publique, les organisateurs devraient envisager des mesures préparatoires telles que :

³ Voir également les différentes options recommandées par l'ECDC pour la préparation aux rassemblements de masse dans l'Union européenne dans le contexte de l'épidémie actuelle de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. http://ec.europa.eu/health/preparedness_response/docs/ebola_2014904_preparedness_gathering_events_en.pdf.

⁴ <http://who.int/csr/resources/publications/ebola/surveillance/fr/>.

1. Distribuer des informations générales (par courriel, dans la documentation pour la réunion, etc.) à tous les participants au sujet du faible risque d'infection par le virus Ebola, et notamment des informations sur la maladie elle-même, ses symptômes et les mesures de base à prendre pour stopper la transmission (voir exemple à l'annexe 1).
2. Collaborer avec les autorités de santé publique pour vérifier que les services d'urgence et les systèmes de santé sont prêts à prendre en charge les malades d'Ebola. Cela passe par la formation des personnels de santé, la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'infection en milieu médicalisé et la préparation d'équipements de protection.⁵
3. Gérer la configuration des lieux et réduire la taille des rassemblements dans les zones clés par des mesures telles que des arrivées échelonnées, un moins grand nombre de participants, des navettes plus fréquentes entre les différents lieux, etc.
4. Mettre en place un numéro d'appel gratuit pour les participants qui présenteraient des symptômes à l'hôtel ou, en général, pendant la manifestation. Il devra leur être recommandé de rester dans leur chambre jusqu'à l'arrivée du médecin.
5. Si nécessaire, prévoir du personnel formé sur le lieu de la réunion qui puisse faciliter l'action des autorités de santé publique et procéder à un premier tri des participants susceptibles de présenter la maladie.
6. Établir et tester les voies de communication avec les autorités de santé publique afin de faciliter la détection, le traitement et la notification des cas, si nécessaire.

Mesures à prendre pendant la réunion

Au cours de la réunion internationale, les organisateurs pourront envisager les mesures suivantes :

7. Gérer le programme de la réunion afin de réduire au maximum les risques de maladie quelle qu'elle soit, par exemple plan de la salle, canalisation de la foule, livraison des denrées alimentaires, programme parallèle, transport, logement, etc.
8. Assurer et faciliter le contrôle des participants pour dépister toute maladie/symptôme et les adresser aux autorités de santé publique, et gérer la ligne téléphonique d'urgence. Si le processus d'alerte est déclenché, s'assurer qu'un point de contact a été fixé à l'avance au niveau des autorités de santé publique.
9. Vérifier que des messages de promotion de la santé (notamment sur l'hygiène des mains) sont distribués sur le lieu de la réunion et que du savon et/ou des solutions hydroalcooliques pour une bonne hygiène des mains sont mis à disposition de tous les participants et du personnel de la réunion.

Après la réunion

Après la réunion, si les autorités de santé publique suspectent une transmission de la maladie à virus Ebola, les organisateurs de la réunion et les participants devront soutenir l'action des autorités.

10. Les organisateurs de la réunion devront être en liaison avec les autorités de santé publique et faciliter la communication de l'information au sujet de tout participant symptomatique (itinéraire de voyage, contacts, visa, réservation d'hôtel, etc.).
11. Les personnes qui présenteraient des symptômes pendant cette période devraient s'isoler, appeler un médecin et informer les autorités de santé publique compétentes de leur

⁵ Pour de plus amples informations : http://who.int/entity/csr/resources/publications/ebola/manual_EVD/en/index.html.

exposition possible – aussi bien dans le pays où se tient la réunion qu’à leur retour dans leur pays d’origine.

Références

1. Options to prepare gatherings in the EU in the context of the current outbreak of EVD in West Africa, ECDC 2014. Peut être consulté (en anglais) à l’adresse : http://ec.europa.eu/health/preparedness_response/docs/ebola_20140904_preparedness_gathering_events_en.pdf.
2. Organisation mondiale de la Santé. Cinq indications pour l’hygiène des mains [Internet], Centre des médias OMS, octobre 2006, version 1. Peut être consulté à l’adresse : http://who.int/gpsc/tools/Five_moments/fr/.
3. Organisation mondiale de la Santé. Ebola surveillance in countries with no reported cases of Ebola virus disease, OMS, 5 septembre 2014. Peut être consulté à l’adresse : <http://who.int/csr/resources/publications/ebola/surveillance/en/>.
4. Organisation mondiale de la Santé. Flambées épidémiques de maladie à virus Ebola et Marburg : préparation, alerte, lutte et évaluation. OMS, août 2014, version 1.2. Peut être consulté à l’adresse : http://who.int/csr/disease/ebola/manual_EVD/fr/.
5. Organisation mondiale de la Santé. Déclaration sur les voyages et les transports en rapport avec la flambée de maladie à virus Ebola [Internet], Centre des médias OMS, 18 août 2014. Peut être consulté à l’adresse : <http://who.int/mediacentre/news/statements/2014/ebola-travel-transport/fr/>.
6. Organisation mondiale de la Santé. Maladie à virus Ebola, aide-mémoire [Internet], Centre des médias OMS, avril 2014. Peut être consulté à l’adresse : <http://who.int/mediacentre/factsheets/fs103/fr/>.
7. Feldmann H, Jones S, Klenk HD, Schnittler HJ. Ebola virus: from discovery to vaccine. Nat Rev Immunol. August 2003; 677-85.
8. Dowell SF, Mukunu R, Ksiazek TG, Khan AS, Rollin PE, Peters CJ. Transmission of Ebola haemorrhagic fever: a study of risk factors in family members, Kikwit, Democratic Republic of Congo, 1995. Commission de lutte contre les épidémies, Kikwit. J Infect Dis. February 1999; 179 Suppl 1:S87-91.

PARTIE 2

Considérations adressées aux autorités de santé publique locales/régionales concernant les réunions auxquelles assistent des personnes en provenance de pays touchés par la maladie à virus Ebola⁶

En planifiant les mesures de préparation appropriées, les autorités de santé publique devraient collaborer activement et étroitement avec les organisateurs des réunions et autres organismes compétents.

Bien qu'il ne soit pas impossible qu'une personne infectée par le virus Ebola puisse se rendre à une réunion internationale, le risque est **faible** qu'une personne arrive avant l'apparition des symptômes ou présente des symptômes pendant le voyage. Il est peu probable que les voyageurs présentent des symptômes ayant fait leur apparition avant le départ compte tenu du renforcement des contrôles aux points de sortie et des procédures mises en place par les compagnies aériennes.⁷

Les mesures suivantes peuvent être utilisées à titre d'orientations pour les autorités de santé publique.

Avant la réunion

Avant le début de la réunion, les autorités de santé publique devraient travailler en étroite collaboration avec les organisateurs de la manifestation pour :

1. effectuer une évaluation du risque **spécifique** pour la réunion internationale et mettre au point des mesures de préparation du point de vue de la santé publique ;
2. sur la base de ce qui précède, établir des procédures d'urgence/de santé publique pour prendre en charge les cas suspects. Ce plan devrait être établi et testé en collaboration avec tous les autres partenaires institutionnels compétents (personnels de santé, transports, hôtels, hôpitaux/système de santé local, sécurité publique, laboratoires, etc.) ;
3. établir un système et des protocoles de suivi et de notification immédiate de tous symptômes évocateurs de maladie à virus Ebola. Le renforcement de la surveillance devra porter également sur tout épisode fébrile inexpliqué :
 - a. le diagnostic clinique d'Ebola est difficile à poser et la maladie est souvent confondue avec d'autres infections telles que le paludisme sévère ou la fièvre typhoïde ;
 - b. un diagnostic catégorique d'Ebola exige des analyses particulières dans un laboratoire spécialisé. C'est pourquoi, il est important de vérifier que le laboratoire désigné pour les fièvres hémorragiques virales chargé de l'analyse des échantillons sera également capable d'effectuer un diagnostic différentiel entre Ebola et le paludisme, les shigelloses, la typhoïde, la fièvre jaune, la dengue, le choléra et d'autres fièvres hémorragiques virales ;
4. distribuer aux organisateurs de manifestations des formulaires de contrôle type. Le contrôle comprend deux étapes et le personnel concerné devrait être formé à l'utilisation des formulaires de contrôle (des formulaires types/exemples figurent à l'annexe 2) :

⁶ Ces recommandations s'adressent aux autorités de santé publique/organisateur de réunions internationales dans les pays non limitrophes des pays à transmission de maladie à virus Ebola.

⁷ Interim guidance: Ebola event management at points of entry
<http://www.who.int/csr/resources/publications/ebola/event-management-poe/en/>.

- a. le contrôle primaire (voir annexe 2.1) des symptômes devrait être effectué sur le lieu de la réunion par du personnel de santé qualifié. Ce dernier peut être complété par un personnel dûment formé appartenant à l'organisation de la réunion ou par les services médicaux d'urgence qui apportent un soutien médical à la manifestation ;
 - b. le contrôle secondaire (annexe 2.2) devrait être effectué dans un établissement de santé désigné mettant en œuvre les recommandations pour la lutte contre l'infection publiées par l'OMS, et doté d'une salle d'isolement. Le contrôle secondaire devrait être pratiqué par du personnel médical formé à l'utilisation de l'équipement de protection individuelle ;
5. si le contrôle secondaire identifie un cas suspect, les mesures suivantes devraient être prises immédiatement :
- a. la personne chez qui l'on suspecte une maladie à virus Ebola devrait être transférée dans une salle d'isolement et des échantillons de sang devraient être recueillis ;
 - b. l'analyse de l'échantillon devrait comprendre la recherche des autres infections énumérées ci-dessus ;
6. protocoles de prise en charge et d'orientation des cas suspects :
- a. prise en charge du cas par du personnel qualifié revêtu de l'équipement de protection individuelle ;⁸
 - b. recherche d'une zone d'isolement pour les patients qui présenteraient des symptômes de maladie à virus Ebola et auraient des antécédents d'exposition présumée au virus Ebola ;
 - c. si un transport est nécessaire, véhicules et personnel spécialisé formé au transport de cas de maladie à virus Ebola ;
 - d. la recherche des contacts devrait commencer immédiatement ;
 - e. les services épidémiologiques compétents devraient être informés des cas suspects et confirmés afin que les données épidémiologiques puissent être communiquées et les mesures appropriées prises ;
7. des voies de communication appropriées, y compris un numéro d'urgence gratuit, doivent être mises en place pour faciliter l'identification des cas suspects, fournir des conseils/des soins aux participants malades, répondre aux demandes d'information, notifier les cas et assurer le suivi des contacts ;
8. toutes les dispositions prises pour une réunion internationale devraient être conformes à la stratégie nationale de préparation et d'action en cas de maladie à virus Ebola.

Pendant la réunion

Les autorités de santé publique devraient accorder la priorité à la recherche des symptômes de maladie à virus Ebola chez les personnes en provenance de pays touchés par la maladie et/ou celles qui ont séjourné dans les pays touchés au cours des 21 jours précédents. Des informations sur la maladie à virus Ebola et les moyens d'éviter la transmission devraient rester à disposition des participants pendant tout le temps de la réunion. Les organisateurs devraient également définir le processus à suivre et le point de contact à consulter.

9. Un endroit devrait être désigné sur le lieu de la réunion pour effectuer les contrôles sanitaires : ces points de soins/dispensaires devraient être dotés des mesures de lutte contre l'infection et des fournitures d'hygiène élémentaire nécessaires.

⁸ Prévention et contrôle de l'infection pour les soins aux cas suspects ou confirmés de fièvre hémorragique à filovirus dans les établissements de santé, avec un accent particulier sur le virus Ebola. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2014. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/csr/bioriskreduction/filovirus_infection_control/fr.

10. Le dépistage primaire et le dépistage secondaire, si nécessaire, devraient pouvoir être effectués pendant toute la réunion, y compris pendant les manifestations parallèles, le programme des réceptions, etc. Les personnes présentant des symptômes à leur hôtel devraient être invitées à rester dans leur chambre et à appeler le numéro d'urgence.
11. Les personnes ayant séjourné dans les pays touchés par la maladie à virus Ebola ET qui présentent des symptômes devraient être adressées pour un dépistage secondaire. **Ce n'est qu'après** une évaluation professionnelle par un personnel médical qualifié que le participant pourra être considéré comme un cas suspect et que des mesures appropriées devront être déclenchées (collecte d'échantillons, protocoles/précautions de lutte contre l'infection, isolement, etc.).
12. Tout cas suspect devrait être placé en isolement et empêché de voyager tant que la maladie à virus Ebola n'aura pas été exclue par des examens de laboratoire.

Après la réunion

Si une transmission au cours de la réunion internationale est suspectée, les autorités de santé publique devront informer les autres organismes compétents du pays hôte/de destination et faciliter la recherche des contacts, le cas échéant.

Annexe 1

Exemple d'informations générales (courriel, documentation de la réunion, etc.) concernant le risque de maladie à virus Ebola pour les participants à une réunion internationale

Le dépliant devra contenir des informations de base, sur le modèle de l'exemple ci-après (veuillez vous référer à <http://who.int/csr/resources/publications/ebola/fr/>) :

- **Qu'est-ce que la maladie à virus Ebola ?**

La maladie à virus Ebola (autrefois appelée fièvre hémorragique à virus Ebola) est une maladie grave, souvent mortelle chez l'homme. Le taux de létalité moyen se situe autour de 50 %. Les taux de létalité se sont situés entre 25 et 90 % lors des épidémies passées.

- **Comment l'être humain est-il infecté par le virus Ebola ?**

La majorité des cas humains sont survenus à la suite d'une transmission d'une personne à l'autre. L'infection se produit par contact direct de la peau lésée ou des muqueuses avec le sang, les sécrétions et les liquides organiques ou autres liquides biologiques des personnes infectées, ou encore avec les surfaces et objets (litière, vêtements, par exemple) contaminés par ces liquides. C'est une préoccupation majeure notamment pendant les actes médicaux et au cours des pratiques funéraires traditionnelles.

- **Quels sont les symptômes de la maladie à virus Ebola ?**

L'apparition brutale de fièvre, une faiblesse intense, des douleurs musculaires, des céphalées et une irritation de la gorge sont des signes caractéristiques. Ils sont suivis de vomissements, de diarrhée, d'éruption cutanée, de troubles des fonctions rénale et hépatique et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes. Les personnes ne deviennent contagieuses qu'après l'apparition des symptômes.

- **Je me suis rendue récemment dans un pays touché par la maladie à virus Ebola. Dois-je m'inquiéter ?**

Si vous vous êtes rendu récemment dans un pays touché par Ebola, les chances que vous ayez été infecté par le virus sont faibles, sauf si a) vous avez eu des contacts avec un cas suspect ou confirmé de maladie à virus Ebola ; ou b) si vous avez assisté à l'enterrement d'une personne dont il est suspecté ou confirmé qu'elle est décédée de la maladie à virus Ebola. Dans un cas ou un autre, vous êtes considéré comme un contact et devriez être suivi pendant 21 jours par les autorités de la santé publique.

- **Que faire si je présente des symptômes de maladie à virus Ebola alors que je suis à l'étranger ?**

Si vous présentez l'un quelconque des symptômes décrits ci-dessus et que vous vous êtes rendu dans un pays touché par le virus Ebola et/ou avez eu des contacts avec un cas suspect ou confirmé de la maladie à virus Ebola ou une personne dont il est suspecté ou confirmé qu'elle est décédée de la maladie à virus Ebola, contactez immédiatement les autorités sanitaires locales et suivez leurs instructions.

ANNEXE 2

2.1. Formulaire de contrôle primaire – modèle/exemple

Instructions :

- Le formulaire doit être rempli sur le lieu de la réunion par les participants s'ils présentent l'un quelconque des symptômes énumérés ci-après.
- Les formulaires devraient être remis aux personnels de santé publique à la réunion et validés par eux.
- Les pays où il y a transmission de la maladie à virus Ebola sont la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

1. Nom de famille : _____ Prénom : _____

2. Sexe : _____ Date de naissance : __/__/____

3. Contact du participant (hôtel, groupe, téléphone/courriel) :

Symptômes	Oui	Non	Ne sait pas
Fièvre			
Vomissements			
Douleurs articulaires			
Faiblesse			
Écoulement de sang par le nez ou la bouche, présence de sang dans les vomissures ou les selles, urines foncées ou sanglantes			
Quand sont apparus les premiers symptômes (JJ/MM/AAAA)			
APPLICABLE UNIQUEMENT AUX PARTICIPANTS ayant des antécédents de voyage dans des pays touchés par la maladie à virus Ebola			
Antécédents de contact avec une personne présentant des vomissements, de la diarrhée ou des hémorragies au cours des 3 semaines précédentes ?			
Antécédents de contact avec une personne décédée au cours des 3 semaines précédentes ?			
Antécédents de participation à un enterrement au cours des 3 semaines précédentes ?			

Origine géographique	
Pays de résidence :	
Venant de :	
Allant à :	

2.2. Formulaire de contrôle secondaire – modèle/exemple

INTERROGATOIRE DE SANTE PUBLIQUE : CONTRÔLE SECONDAIRE

Date de l'entretien : ___/___/___ Lieu : _____

N° ID/passeport _____

Renseignements sur le participant à la réunion

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ___/___/___ Âge (années) : _____ Sexe : H F

Lieu/hôtel où a séjourné le participant : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

État du participant

État actuel : Ambulatoire Non ambulatoire

Antécédents

Le participant présente-t-il l'un quelconque des symptômes suivants ? (cochez tous les symptômes applicables)

Le participant a-t-il de la fièvre ? Oui Non ne sait pas

Date d'apparition des symptômes (JJ/MM/AAAA) : ___/___/_____

SYMPTÔMES	OUI	NON	NE SAIT PAS
Céphalées			
Diarrhée			
Mal de gorge			
Douleurs abdominales			
Vomissements			
Léthargie			
Anorexie			
Douleurs musculaires			
Difficultés respiratoires			
Difficultés à avaler			
Forte toux			
Hoquet			
Éruption cutanée			
Saignements aux points d'injection			
Gencives qui saignent (gingivite)			
Saignements oculaires (infection conjonctivale)			
Selles foncées ou sanglantes (méléna)			
Saignements du nez (épistaxis)			
Vomissement de sang (hématomèse)			
Saignements vaginaux en dehors de menstruations			

Laboratoire

Des échantillons de laboratoire ont-ils été prélevés ?

 Oui Non**Risque d'exposition**

RISQUE D'EXPOSITION	OUI	NON	NE SAIT PAS
Le patient a-t-il été en contact avec un cas suspect ou confirmé au cours des 3 semaines précédant l'apparition des symptômes ?			
Le patient a-t-il été hospitalisé ou a-t-il rendu visite à une personne hospitalisée au cours des 3 semaines précédant l'apparition des symptômes ?			
Le patient a-t-il consulté un agent de santé/guérisseur traditionnel au cours des 3 semaines précédant l'apparition des symptômes ?			
Le patient a-t-il assisté à un enterrement au cours des 3 semaines précédant l'apparition des symptômes ?			
Le patient a-t-il été en contact avec des animaux sauvages au cours des 3 semaines précédant l'apparition des symptômes ?			

Classification finale (cocher la case qui convient) Suspect Probable Confirmé Pas un cas Indéterminé Autres